

02 déc 2022 -15:41

Appartient à Conseil des ministres du 2 décembre 2022

## Augmentation des subventions des coupoles d'associations de patients

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi augmentant les subventions pour la Ligue des usagers des services de santé (LUSS) et la Vlaams patiëntenplatform (VPP).

L'augmentation de la subvention annuelle structurelle de la VPP et de la LUSS par l'INAMI, à partir de l'année d'exploitation 2023, vise à leur permettre d'élargir leurs activités afin de renforcer la voix du patient dans la politique fédérale.

À la suite de cette augmentation, les missions liées à ces subventions sont également modifiées afin de mieux soutenir le rôle croissant de ces organisations au niveau fédéral. Dans cette perspective, les missions visent principalement à renforcer l'implication des associations de patients dans notre système fédéral de santé, mais aussi au sein des différentes instances fédérales liées à ce système (INAMI, SPF Santé publique, KCE...) et/ou dont les compétences ont un impact spécifique sur la vie des patients.

L'avant-projet de loi est soumis pour avis au Conseil d'État.

*Avant-projet de loi modifiant la loi-programme (I) du 27 décembre 2006*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)